



## **LE TELECHARGEMENT LEGAL/ILLEGAL**

La plupart des sites proposant du téléchargement ou la lecture en streaming de séries, films, musiques ou autres objets médiatiques sans mentionner lisiblement leur caractère légal est ... illégal !

Si, en éducation aux médias, nous ne nous permettons pas de dicter aux jeunes les bonnes pratiques, mais nous contentons de faire en sorte qu'ils se posent les bonnes questions, il est toutefois important de pouvoir leur apporter les outils nécessaires pour qu'ils se forment un esprit critique et constructif. Pour cela, il est important de connaître les conséquences effectives et potentielles d'un téléchargement sur ces plateformes et, surtout, de connaître des alternatives légales qui répondent effectivement à leurs attentes.

En ce qui concerne les conséquences du téléchargement illégal, deux principales sont à pointer :

- La non-rémunération des artistes (ou souvent maisons de production) qui ont proposé l'objet médiatique, et donc la difficulté pour certains de continuer à produire. « Tout travail mérite salaire ».
- Le risque de contagion des outils numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.) par des virus ou autres logiciels espion (« cheval de Troie ») qui s'y installeraient en même temps que le fichier désiré. Dans la catégorie « streaming » (lecture en direct en ligne), ce sont alors les publicités et autres sollicitations intempestives qui irriteront l'utilisateur (et pourront potentiellement choquer les âmes sensibles).

Dans tous les cas, il est préférable d'utiliser les plateformes légales qui passent des accords préalables avec les artistes et producteurs afin de disposer des objets médiatiques recherchés par les internautes. Les auteurs sont alors rémunérés via la publicité ou un système d'abonnement.

Parmi les plus célèbres, nous citerons, pour la musique, Deezer et Spotify et pour l'audiovisuel Netflix, entre autres.